



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1875

Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation "Lyon Vélo Festival" les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1875 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON VELO FESTIVAL" LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}, organise la première édition de la manifestation « Lyon Vélo Festival », le samedi 24 et le dimanche 25 septembre 2022.

L'objectif de cet évènement est la création d'un véritable festival du vélo au cœur de Lyon, en réunissant plusieurs événements dédiés au vélo sur un même week-end.

Les organisateurs souhaitent capitaliser sur les vingt ans de succès de l'évènement « Lyon Free Bike » pour élargir le concept à toutes les pratiques du vélo. Ainsi, ce festival réunira des événements existants et intégrera de nouvelles animations autour des différentes pratiques du vélo.

Il s'agit à travers ce festival de promouvoir la pratique du vélo auprès de toutes et tous, et également de sensibiliser sur la mobilité urbaine, au travers d'ateliers, d'animations ou encore de formations, sur le salon qui sera organisé dans le parc de Gerland (Lyon 7^{ème}).

La programmation de l'évènement intègre plusieurs volets :

- un volet sportif avec l'organisation des épreuves suivantes :
 - « Grand Tour de Lyon » : Avec un départ prévu le samedi dès 7h, cette nouvelle épreuve se déroulera sur les deux journées et consistera en une épreuve d'Ultra-Cyclisme avec deux parcours proposés : 200 km et 400 km à effectuer en autonomie, non chronométrée, elle traversera quatre départements et cinq massifs. (Nord Isère, Pilat, Monts du Lyonnais, Monts du Beaujolais, Dombes) ;
 - « Lepape Lyon Gravel Experience » : cette nouvelle épreuve proposera le samedi dès 9h une randonnée de 70 km, non chronométrée, sur les chemins et les routes des Monts du Lyonnais ;
 - « SaintéLyon VTT Monts du Lyonnais by Night » : la 4^{ème} édition en 2022 se déroulera le samedi à partir de 17h sur les sentiers des Monts du Lyonnais et proposera une épreuve semi-nocturne en ligne, au format marathon 40 km ou 70 km en version chrono, ou 40 km ou 80 km en mode randonnée. L'épreuve sera aussi ouverte pour les VTT à assistance électrique ;
 - « Lyon Free Bike » : cet événement déjà existant, 19^{ème} édition en 2022, porté jusqu'en 2021 par l'association Lyon VTT, sera à nouveau organisé le dimanche 25 septembre. Deux parcours seront proposés, un parcours pour les plus sportifs

de 45 km et un autre parcours découverte pour les amateurs de balades familiales de 20 km.

- un volet solidaire et inclusif :
 - o « Rouler pour ELLES » : cette randonnée VTT urbaine est prévue le dimanche matin au même moment que les départs de « Lyon Free Bike » ; organisée avec l'association Courir pour ELLES dont une partie financière est reversée à l'association pour participer à la prévention contre les cancers féminins ;
 - o « Lyon Cyber Bike » : sur les 2 jours, il est prévu une sensibilisation et une démonstration de la pratique du vélo handisport à électrostimulation. Depuis 2018, en partenariat avec l'association lyonnaise ANTS et l'ENS de Lyon, organisation de l'animation « Lyon cyber days », un atelier de découverte et démonstration des technologies d'électrostimulation au service des athlètes handisports (tétraplégiques et paraplégiques) ;
 - o des exposants seront présents dans le village et des animations seront dédiées à la pratique handisport.
- un volet responsable « Way of Life » :
 - o un salon est prévu avec des exposants autour de l'univers du vélo (pratique, mobilité, sensibilisations, animations...)
 - o l'organisation d'ateliers pédagogiques et de sensibilisation autour de l'utilisation du vélo auprès du grand public, notamment des enfants avec la présence des moniteurs cyclistes français et de la prévention routière avec les ateliers « savoir rouler à vélo » ;
 - o exposants et animations dédiées à la mobilité urbaine, à la réutilisation d'équipements, aux engagements écoresponsables avec la mise en place d'une recyclerie de vélos.

L'association est engagée dans une démarche écoresponsable, qui se traduira lors de cet événement par de nombreuses actions :

- la suppression du plastique à usage unique sur l'événement (gobelets, sacs, barquette, bouteilles de 50cl...)
- privilégier les circuits courts pour les ravitaillements (camion-cuisine bio, fourniture de fruits auprès de producteurs locaux...)
- privilégier les circuits courts pour les produits dérivés (choix du fabriqué en France en priorité)
- tri des déchets et récupération des denrées alimentaires non consommées par le Secours Populaire
- encadrement des épreuves 100% cycle (pas de voitures, ni motos...)
- animations et initiations gratuites proposées dans le village.

15 000 visiteurs et 8 000 participants sont attendus sur le week-end pour la première édition du « Lyon Vélo Festival ». En 2021, l'événement « Lyon Free Bike » avait regroupé 6 000 personnes.

L'organisation de cette manifestation permet d'organiser un week-end dédié à la pratique du vélo, de participer à la promotion du vélo sous toutes ses formes et de le rendre accessible au plus grand nombre.

En 2021, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 28 000 euros (sur un budget prévisionnel de 112 000 euros) pour l'organisation l'événement « Lyon Free Bike » alors organisée par l'association Lyon VTT, par délibération n° 2021/964 du 8 juillet 2021.

Cette année, l'association Lyon Ultra Run sollicite une subvention à hauteur de 60 000 euros pour l'organisation de « Lyon Vélo festival », dont le budget prévisionnel s'élève à 320 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et inclusif, je propose d'allouer une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la première édition de « Lyon Vélo Festival ».

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2021/964 du Conseil municipal du 8 juillet 2021;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 40 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival », les 24 et 25 septembre 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Ultra Run est approuvée.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET